

CF Fairview Pointe Claire (BIG TV), concours Gagnants hebdomadaires

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Ouvert aux résidents du Canada seulement

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. Le concours débute le 22 septembre 2026 à 00 h 00 HAE et se termine le 8 novembre 2026 à 23 h 59 HAE. Ouvert aux résidents autorisés du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence au moment de leur participation. Il y a 7 prix à gagner. Chaque prix consiste en une carte CF SHOP! card® d'une valeur de 1 000 \$ chacune, pour une valeur totale des prix de 7 000 \$. La valeur totale au détail de tous les prix est de 7 000 \$. Les chances de gagner dépendent du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus. Une question d'habileté mathématique est requise. Commandité par La Corporation Cadillac Fairview Limitée.

Périodes de sélection des gagnants

Période du concours*	Prix	Sélection du gagnant
22 septembre 2026 – 27 septembre 2026	Carte CF SHOP! card® de 1 000 \$	Le ou vers le 28 septembre 2026
28 septembre 2026 – 4 octobre 2026	Carte CF SHOP! card® de 1 000 \$	Le ou vers le 5 octobre 2026
5 octobre 2026 – 11 octobre 2026	Carte CF SHOP! card® de 1 000 \$	Le ou vers le 12 octobre 2026
12 octobre 2026 – 18 octobre 2026	Carte CF SHOP! card® de 1 000 \$	Le ou vers le 19 octobre 2026
19 octobre 2026 – 25 octobre 2026	Carte CF SHOP! card® de 1 000 \$	Le ou vers le 26 octobre 2026
26 octobre 2026 – 1er novembre 2026	Carte CF SHOP! card® de 1 000 \$	Le ou vers le 2 novembre 2026
2 novembre 2026 – 8 novembre 2026	Carte CF SHOP! card® de 1 000 \$	Le ou vers le 9 novembre 2026

*Toutes les périodes du concours débutent à 00 h 00 HNE et se terminent à 23 h 59 HNE.

CE RÈGLEMENT OFFICIEL CONTIENT UNE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET AFFECTE VOS DROITS JURIDIQUES. LISEZ-LE ATTENTIVEMENT.

1. **COMMANDITAIRE.** Le concours est un tirage promotionnel de cartes CF SHOP! card® commandité par La Corporation Cadillac Fairview Limitée, 20 Queen Street West, 5e étage, Toronto, ON, M5H 3R4 (le « **Commanditaire** »).
2. **AUCUN ACHAT REQUIS.** Aucun achat n'est nécessaire pour participer au concours ou pour gagner un prix.
3. **CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT OFFICIEL.** En participant à ce concours, vous acceptez de vous conformer à ce règlement officiel et d'y être lié. Si vous ne vous conformez pas à l'une des dispositions du présent règlement officiel, vous pourriez être disqualifié à la seule discrétion du commanditaire. Toutes les décisions du commanditaire sont finales à tous égards.
4. **PRIX.** Il y a 7 prix à gagner au total. Chaque prix consiste en une carte CF SHOP! card® d'une valeur de 1 000 \$ chacune, pour une valeur totale des prix de 7 000 \$. La valeur totale au détail de tous les prix est de 7 000 \$. Les prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être échangés contre de l'argent. La carte CF SHOP! card® est une carte-cadeau qui peut être utilisée dans les centres commerciaux, restaurants et lieux de divertissement situés dans les centres commerciaux Cadillac Fairview à travers le Canada. Le prix est attribué « tel quel » sans aucune garantie, expresse ou implicite, de la part du commanditaire.
5. **CHANCES DE GAGNER.** Les chances de gagner dépendent du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus pendant la période du concours.
6. **ADMISSIBILITÉ.** Pour être admissible à gagner, vous devez être un résident autorisé du Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province de résidence au moment de votre participation. Une seule participation maximale par personne admissible pour la durée de la période du concours. Une seule participation est nécessaire. Vous ne pouvez pas participer au concours si vous êtes un employé du commanditaire ou de ses sociétés affiliées, ou un membre de la famille immédiate d'un employé du commanditaire ou de ses sociétés affiliées. Par « famille immédiate », on entend la mère, le père, le frère, la sœur, le fils, la fille, ou le conjoint de fait ou conjoint.
7. **PÉRIODE DU CONCOURS.** Le concours débute le 22 septembre 2026 à 00 h 00 HAE et se termine le 8 novembre 2026 à 23 h 59 HAE.
8. **COMMENT PARTICIPER.** Pour participer, les participants doivent : visiter l'activation BIG TV de CF Fairview Pointe-Claire pour remplir un bulletin de participation au concours. Une seule participation par personne est autorisée. Un compte de courriel ou un numéro de téléphone, le cas échéant, ne peut être utilisé que pour effectuer une seule participation (aucune participation groupée ou au nom de plus d'une personne). Vous ne pouvez pas créer plusieurs comptes pour participer. Toutes les participations sont sujettes à vérification.
9. **CONDUITE INTERDITE.** Il est interdit de participer ou de tenter de participer au concours autrement que selon les modalités expressément autorisées par le présent règlement officiel, y compris par l'utilisation de méthodes robotiques, automatiques ou programmées, ou par la création de comptes ou d'identités multiples. Il est interdit d'inclure l'un des éléments suivants dans un bulletin de participation : du contenu vulgaire ou offensant, la promotion de la haine ou de la discrimination, ou la promotion ou la description de contenu violent, illégal, contraire à l'éthique ou immoral.

10. **SÉLECTION DES GAGNANTS.** Sept gagnants potentiels seront sélectionnés lors d'un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus au cours de chaque période du concours, le ou vers le lendemain de la fermeture de chaque période du concours, conformément aux périodes de sélection des gagnants indiquées à la page 1. Les gagnants potentiels seront avisés dès que possible par courriel à l'adresse électronique indiquée sur le bulletin de participation. Pour être déclaré gagnant, un gagnant potentiel doit : (a) répondre correctement à une question d'habileté mathématique administrée par le commanditaire et (b) retourner un formulaire de décharge dûment rempli exigeant que le gagnant potentiel confirme son admissibilité et son identité, ainsi que la libération du commanditaire, de ses sociétés affiliées ou agents, et de ses agences de publicité ou de promotion respectives de toute responsabilité pour toute blessure ou tout dommage causé ou prétendu être causé par la participation au concours ou par l'utilisation ou l'échange d'un prix. Le défaut de répondre dans les quarante-huit (48) heures suivant la notification en fournissant la bonne réponse à la question d'habileté mathématique et le formulaire de décharge peut entraîner la confiscation du prix, auquel cas un autre tirage au sort aura lieu et le processus sera répété jusqu'à ce que tous les prix aient été attribués. Il n'y aura pas de gagnants multiples tout au long de la durée totale du concours, soit du 22 septembre 2026 à 00 h 00 HAE au 8 novembre 2026 à 23 h 59 HAE.
11. **LIVRAISON DU PRIX.** Les dispositions relatives à la livraison du prix seront prises avec le gagnant une fois que le gagnant potentiel aura rempli toutes les exigences du présent règlement officiel. La livraison aura lieu dans les quatorze (14) jours suivant la déclaration du gagnant. La livraison peut exiger que le gagnant se rende à l'une des propriétés du commanditaire à ses propres frais. Le fait de ne pas accepter la livraison ou de ne pas réclamer un prix peut entraîner la confiscation du prix.
12. **LITIGES CONCERNANT L'IDENTITÉ DU GAGNANT.** En cas de litige concernant l'identité d'un gagnant potentiel, le commanditaire peut, à sa seule discrétion, considérer que le bulletin de participation a été soumis par la personne dont le nom apparaît sur le bulletin et qui fournit la preuve de la soumission.
13. **DÉCHARGE.** En participant au concours, vous dégagez entièrement de toute responsabilité le commanditaire, ses sociétés affiliées ou agents, ses fournisseurs de prix (y compris Sephora Beauty Canada, Inc.), ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et agences de publicité ou de promotion respectifs (collectivement les « **Personnes libérées** ») pour l'ensemble des réclamations, poursuites, responsabilités ou dommages de toute nature découlant du concours, de l'inscription au concours, ou de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du prix (y compris, sans s'y limiter, tout produit ou composant de celui-ci), y compris, sans s'y limiter, toute responsabilité liée : (i) aux blessures corporelles, préjudices physiques, maladies ou au décès; (ii) à la perte ou aux dommages causés à vos biens ou à ceux de toute autre personne; (iii) aux pannes techniques, défaillances de réseau, ou bulletins de participation perdus, retardés ou mal acheminés; et (iv) à toute réclamation fondée sur les droits de publicité, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée.
14. **DROITS DU COMMANDITAIRE.** Le commanditaire se réserve le droit de modifier ou de suspendre le concours s'il détermine qu'il y a eu une erreur d'impression ou une défaillance technique, ou que la sécurité, l'intégrité ou la bonne administration du concours a été compromise pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce concours, ou de modifier ce règlement officiel pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve le

droit d'accorder une mesure d'adaptation à un participant si ce dernier en fait la demande et si cela est nécessaire pour éviter une discrimination illégale ou une violation des lois applicables. Les demandes d'adaptation doivent être reçues par le commanditaire pendant la période du concours à l'adresse contests@cadillacfairview.com.

15. **RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.** Les renseignements personnels sont recueillis par le commanditaire et ses sociétés affiliées aux fins de l'administration du concours, de la publication de la liste des gagnants et de la remise des prix. De plus, nous pouvons combiner ces renseignements avec d'autres renseignements recueillis à votre sujet lorsque vous utilisez nos autres services ou interagissez avec nous. Nous pouvons utiliser ces renseignements combinés aux fins décrites dans notre politique de confidentialité, accessible à l'adresse suivante : <http://www.cadillacfairview.com/privacy-policy/>. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la protection de votre vie privée, vous pouvez communiquer avec notre responsable de la protection de la vie privée à cfprivacy@cadillacfairview.com ou au 20 Queen Street West, bureau 500, Toronto (Ontario) M5H 3R4.
16. Ce concours est assujetti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables, et est nul là où la loi l'interdit.
